

L'imposture bibliométrique

→ par Alain Abelhauser⁽¹⁾, Roland Gori⁽²⁾

La dérive bibliométrique ne date pas d'hier, mais elle entre aujourd'hui dans les prescriptions officielles. Les apprentis sorciers ne sauraient nous emmener dans leurs impasses.

C'est consternant – ubuesque, disent certains⁽³⁾. Si ça n'était pas aussi angoissant, par certains côtés, c'en serait presque comique, par d'autres. Mais l'heure n'est pas au rire...

Au tout début de l'été, l'AERES a invité, on le sait, des représentants de chaque section du CNU et du CNRS, dans les disciplines de Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales, à former des commissions destinées à établir, section par section, la liste des revues garantissant la valeur des travaux publiés dans une discipline donnée. Il s'agissait par là, très clairement, de mettre – enfin – de l'ordre dans une situation considérée visiblement comme archaïque, en fondant l'établissement de ces listes sur le critère de l'*impact factor*, et en classant les revues retenues en trois catégories : A, B et C.

Ainsi donc devait s'achever la préhistoire de l'évaluation ; que vive désormais l'ère de la bibliométrie !

On en connaît les bénéfices : pour juger les travaux d'un chercheur, quel que soit son niveau, plus besoin de le lire (d'ailleurs, où pourrait-on encore en trouver le temps ?) ; il suffit de comptabiliser ses articles en les pondérant selon le classement de la revue où ils ont été publiés. Et plus besoin, à partir de là, de perdre également son temps à débattre de la qualité d'un support de publication ou d'un chercheur donnés : une fois retenu le principe de classement, l'arithmétique de celui-ci y pourvoit avantageusement, automatiquement, et en se parant de surcroît, ce qui n'est pas négligeable, d'une caution supposée scientifique – celle du chiffre, tout simplement. On en connaît malheureusement aussi les inconvénients ; il sont même si nom-

breux et importants qu'il devient lassant de les énumérer, une fois de plus⁽⁴⁾. La caution du chiffre n'en est, bien sûr, pas une ; au chiffre, on fait dire ce qu'on veut, et les critères retenus pour une évaluation en révèlent bien plus sur ce qu'elle a pour projet d'établir que sur l'éventuelle justesse du procédé. Le principe de classement fondé sur l'impact factor est stérilisant, la raison d'être d'un article devenant à terme de discuter et de citer des travaux dont les auteurs seront susceptibles ensuite, à leur tour et en retour, de discuter et de citer l'étude première. Et ce principe est, de surcroît, avant tout idéologique et économique : les revues bien classées sont le plus souvent celles qui représentent des intérêts, ceux de telle ou telle orientation disciplinaire, quant ce n'est pas, à l'occasion, de tel ou tel groupe de pression défendant leur territoire économique. On en connaît, enfin, les errements : manque cruel de transparence des procédures (notons par exemple, dans le cas présent, que les seuls élus à participer aux commissions étaient les présidents et vice-présidents des sections du CNU) ; désinvolture et arbitraire des résultats (dans certaines sections, par exemple, des revues représentant des pans sous-disciplinaires entiers ont été « oubliées », ou invalidées) ; caractère dérisoire des dispositifs (un article de trois pages, signé à plusieurs, et comprenant deux pages et demi de rappels et de citations, mais figurant dans une revue griffée, « compte » bien plus qu'un ouvrage érudit de trois cent pages, quelles que soient la maison

d'édition et la collection qui le publient) ; nivellement par l'absurde des spécificités disciplinaires. Ajoutons que dans les sciences dites dures, ou dans certaines ères culturelles où de tels fonctionnements ont été depuis longtemps expérimentés, ces gauchissements, ces travers, ces aberrations, ont été dûment repérés et conduisent maintenant à renoncer à de telles procédures, ou en tout cas à les corriger considérablement.

Face à cette situation – dans de nombreuses sections du CNU, les « listes » nouvelles ont été admises, diffusées et sont prêtes à être utilisées sans autre

forme de concertation – face à cette menace, face à cette véritable régression de la pensée – pour ne pas dire insulte à l'intelligence –, va-t-on rester coi ? Ou va-t-on protester pour la forme et négocier ensuite de petits aménagements, en se

réjouissant par devers soi d'être en définitive mieux loti que le voisin ? Ou encore, va-t-on aller au combat, comme les tribus gauloises savaient si bien le faire, avec panache, certes, mais en ordre dispersé, discipline par discipline, section par section ? Ou, au contraire, va-t-on réaliser que l'on se trouve là face à une opération, face à un dispositif, face à une évolution, qui dépassent de loin chaque pré carré disciplinaire, et qui montrent combien les enjeux de la recherche, de l'enseignement et de la pensée, sont des enjeux proprement économiques et idéologiques – politiques, en un mot ?

Va-t-on réaliser, en d'autres termes, qu'il y a là urgence, urgence d'une mobilisation à convoquer, et d'une action à mener, ensemble et de façon décidée ? Les conditions s'en trouvent réunies. La mission des syndicats est de la porter. Ici. Maintenant. ●

▼
Pour juger les travaux
d'un chercheur,
quel que soit son niveau,
plus besoin de les lire... ?!
▲

Légende

(1) Professeur des Universités (Rennes 2)
(2) Professeur des Universités (Aix-Marseille 1)
(3) Alain Tallon, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Paris IV Sorbonne.
(4) Que l'on veuille bien se reporter, par exemple, aux numéros 8 (mars 2008) et 9 (septembre 2008) de *Le Nouvel Âne*, entre autres aux articles (*Le chiffre de la clinique*, n° 8, pp. 32-34, *Une politique de l'oxymore*, n° 9, pp. 28-29) qui développent ces points.